



Le village Oies

Bulletin d'information de la Municipalité de Saint-Joachim

Vol-5 N° 6 Septembre 2015

Mot du maire

Chers citoyennes et citoyens,

Même si l'été tarde à nous quitter et que les températures ressemblent encore à celles que nous avons habituellement en août, il est quand même temps pour tous de penser à nos travaux automnaux en préparation de l'hiver que nous ne pourrions quand même pas éviter. C'est ce à quoi nos employés des travaux publics s'attacheront dans les semaines à venir.

Pour ce qui est de l'administration municipale, nous sommes déjà en mode budget et débuterons prochainement l'exercice pour tracer les grandes orientations de ce que sera 2016.

Cependant, avant de discuter de qui vient, laissez-moi vous faire part des différents dossiers 2015.

Bien évidemment, comme tout le monde le sait, le projet de mini centrale Hydro-Canyon Saint-Joachim est présentement en construction. Bien que nous accusons quelques petits retards dans l'échéancier en ce qui concerne principalement l'accès à la centrale en aval du Canyon Sainte-Anne, nous pouvons affirmer que le projet avance rondement et que la mise en opération en novembre 2016 n'est absolument pas compromise. La partie amont, quant à elle, est même en avance sur l'échéancier global. Je peux vous affirmer, pour avoir visité le site à plusieurs reprises, que c'est très impressionnant de part la quantité de travaux à effectuer mais aussi de la qualité. Les entrepreneurs en place, dont plusieurs proviennent de la région, effectuent un travail impeccable et ce, dans le respect total de l'environnement et de manière sécuritaire. Je peux vous confirmer que rien n'est laissé au hasard. Tout ceci, bien sûr, mené de mains de maîtres par le promoteur Axor et son chargé de projet M. Simon Gourdeau ainsi que tous leurs employés de chantier.

Dans un autre ordre d'idée, plusieurs d'entre vous m'ont interpellé pour savoir ce qui en est de notre projet de développement résidentiel du Faubourg du Cap Tour-

mente qui devait débiter en 2015.

Effectivement, nous accusons un retard dans ce dossier, car le ministère de l'environnement n'a pas encore délivré les certificats d'autorisation nécessaires au promoteur. Avant de procéder, les fonctionnaires du ministère ont exigé que le puits d'alimentation en eau potable que nous avons creusé à proximité de notre réservoir actuel soit raccordé pour ne pas compromettre nos besoins en eau, principalement en cas d'incendie, de part l'augmentation des utilisateurs potentiels. Il est vrai qu'une cinquantaine de nouvelles résidences contribueront à augmenter les quantités d'eau utilisées. Dans ce contexte, nous avons donc accéléré les procédures pour son raccordement et avons d'abord dû négocier deux servitudes pour la protection du puits. Les signatures de ces servitudes sont maintenant faites. Je tiens à remercier personnellement Monsieur et Madame Claude Descôteaux ainsi que les Entreprises LT Inc. pour nous avoir consenti ces servitudes très rapidement.

Nous devons par la suite obtenir le certificat d'autorisation de ministère de l'environnement et procéder ensuite au raccordement à notre réservoir. Une fois ces étapes terminées, les fonctionnaires du ministère seront en mesure d'autoriser le début des travaux et permettre au promoteur d'aller de l'avant.

En ce qui concerne les travaux qui devaient être entrepris cette année au chemin du Trait Carré entre la rue de l'Église et la rue Marcelotte, encore une fois, des délais hors de notre contrôle cette fois pour l'obtention des certificats d'autorisation nous obligent à repousser le début des travaux au printemps 2016.

Finalement, suite au refus de la Commission de protection du territoire agricole de procéder à la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable tel que nous l'avions prévu, nous étudions actuellement une alternative qui nous permettrait possiblement, si tout est concluant, d'aller de l'avant avec ce projet en 2016.

Côté MRC, même si la période estivale fût passablement

(Suite page 2)

tranquille, vous n'êtes sûrement pas sans savoir que, suite à la démission de M. Jean-Luc Fortin en tant que préfet, nous avons procédé à la nomination de Madame Parise Cormier, mairesse de Saint-Ferréol-les-Neiges pour les 2 prochaines années. Je tiens à remercier M. Fortin pour le travail accompli depuis 2013 ainsi que de féliciter Madame Cormier et l'assurer de mon entière collaboration au développement de notre MRC.

Nous entreprendrons prochainement les discussions pour la répartition des redevances qui seront générées à la MRC par les projets éoliens et la mini centrale. Soyez assurés que je ferai tout ce qui est nécessaire pour obtenir

le maximum pour notre municipalité. Ces redevances s'ajouteront à celles déjà prévues dans notre projet Hydro-Canyon.

En terminant, je désire vous inviter à participer à la 22^e édition du Festival de l'Oie des Neiges qui aura lieu du 9 au 12 octobre prochain. Venez participer, festoyer et encourager les organisateurs de cet événement qui fait la renommée de Saint-Joachim.

Au plaisir,

Marc Dubeau, maire

Parc municipal – phase II du plan d'aménagement

Dans la dernière édition du bulletin *Le Village'Oies*, nous vous annoncions que dans le cadre du pacte rural transitoire 2014-2016, nous allions réaliser les travaux prévus à la phase II du plan d'aménagement.

Voici ce qui a été réalisé à ce jour :

- installation, près de l'abri, de quatre modules d'entraînement (photo) pour adolescents, adultes et aînés;
- installation d'une bordure plastifiée et ajout de paillis de cèdre dans la zone des modules pour enfants;
- homologation de la mini-piste BMX et aménagement paysager de la clôture le long de cette piste;
- construction de deux jeux de pétanque situés entre la patinoire et la piscine.

D'ici la fin de l'automne, cinq nouvelles tables de pique-nique seront fixées sous l'abri ainsi que de nouvelles poubelles de recyclage qui seront installées à divers endroits du parc.



Mario Godbout, conseiller municipal

Une ligue de pétanque à Saint-Joachim...et pourquoi pas !

La pétanque, vous connaissez? Non. Eh bien sachez que ce sport en pleine expansion au Canada depuis les dix dernières années.

La pétanque est un jeu à la fois stratégique, ludique et endurant, qui a conquis dès ses débuts des milliers de Québécois.

Je désire faciliter l'organisation en 2016 d'une ligue de pétanque pour les adultes de Saint-Joachim.

Si vous êtes intéressé(e) à faire partie d'une équipe et d'évoluer dans une ligue l'été prochain, surveillez les modalités d'inscription qui seront dévoilées dans le bulletin de décembre prochain.

Par la suite, une rencontre de toutes les personnes inscrites sera organisée au cours de l'hiver pour définir les balises de la future ligue de pétanque et les règlements qui seront en vigueur au cours de la prochaine année.

Les parties pourraient se dérouler en semaine, le soir, du mois de juin au mois d'août et pourquoi pas un petit tournoi en septembre pour clôturer la saison.

Est-ce qu'à Saint-Joachim on peut s'organiser une ligue de pétanque ? À vous de me le dire!



Mario Godbout, conseiller municipal

Association bénévole Côte-de-Beaupré

L'Association bénévole Côte-de-Beaupré (ABCB) dont l'une de ses missions est de favoriser le maintien à domicile des gens du milieu, particulièrement les personnes âgées, handicapées ou malades et d'offrir des services pour contrer l'isolement, a un urgent besoin de bénévoles pour les trois secteurs d'activités suivants :



- le « portionnement » des repas de la popote;
- le transport et l'accompagnement pour les soins médicaux;
- l'accueil téléphonique.

De plus, pour pouvoir offrir de l'aide et du soutien pour contrer la pauvreté sur le territoire de la Côte-de-Beaupré, l'ABCB a également besoin de vos dons.

Venez rejoindre la GRANDE FAMILLE DES BÉNÉVOLES de la Côte-de-Beaupré et demandez Pierrette au 418 827-8780.

Les Fortin d'Amérique

Au début de l'été un grand rassemblement de l'Association des Fortin d'Amérique s'est tenu à Saint-Joachim afin de souligner le premier Fortin d'Amérique à s'établir chez nous.

Un monument commémoratif à été érigé à l'endroit même où M. Julien Fortin et son épouse madame Geneviève Gama- che, ont demeuré et élevé leurs 12 enfants. Ce lieu est habité aujourd'hui par M. Rodolphe Boivin.

Sur la photo, parmi les membres du comité organisateur, on remarque Marcel et Véronique Fortin ainsi que Danièle Guillemette.



Lawrence Cassista, conseiller municipal

PRÉPARATION POUR LA SAISON HIVERNALE

Comme l'hiver est à nos portes, voici quelques rappels importants concernant les normes et règlements à respecter pour les préparatifs hivernaux.

ABRI D'HIVER ET CLÔTURE À NEIGE

Les abris d'hiver et les clôtures à neige sont autorisés dans toutes les zones, sur un terrain où un bâtiment principal est implanté, et ce, du 15 octobre d'une année au 1^{er} mai de l'année suivante.

Les abris d'hiver doivent être érigés sur l'aire de stationnement ou sur une voie d'accès à une telle aire. Ils doivent se situer à une distance minimale de 1,5 mètre de l'arrière d'un trottoir, d'une bordure de rue ou s'il n'y a pas de trottoir ou de bordure, de la partie de la rue déneigée. La hauteur maximum pour un abri d'hiver est de 3 mètres et il ne doit pas excéder la superficie de 20 mètres carrés. Enfin, les abris d'hiver doivent être revêtus de façon uniforme de toile, de polyéthylène armé et translucide ou de panneaux de bois peints.

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DU BOIS DE CHAUFFAGE

L'entreposage extérieur de bois de chauffage à des fins domestiques est autorisé dans toutes les zones.

L'entreposage doit être fait dans la cour arrière et respecter une distance minimale d'un (1) mètre des lignes de terrain. Le bois doit être proprement empilé et cordé sur une hauteur maximale de 1,5 mètre.

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS

La présence de roulottes et autre véhicule récréatif, à des fins d'entreposage extérieur temporaire, est autorisée sur une propriété privée. Le véhicule récréatif ne peut servir à abriter des personnes et ne peut servir à entreposer des choses. Il doit être localisé dans les cours latérales ou arrière, à une distance minimale de 2 mètres des lignes de terrain et ne doit pas excéder la hauteur maximale de 4 mètres.

RAPPEL — VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Nous tenons à vous rappeler que la vidange des fosses septiques est obligatoire et doit être effectuée, selon le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, au moins une fois tous les deux (2) ans pour une fosse septique utilisée à longueur d'année et, au moins une fois tous les quatre (4) ans, pour une fosse septique utilisée d'une façon saisonnière.

La vidange doit être effectuée par un professionnel. De plus, il est nécessaire de fournir à la municipalité la preuve de vidange remise par le professionnel afin de s'assurer du respect de la réglementation. Ce bordereau peut être déposé directement au bureau de la municipalité au 172, rue de l'Église ou par courriel à urbanisme@saintjoachim.qc.ca

Afin de faciliter l'exécution de cette tâche il est recommandé de l'effectuer avant l'arrivée de l'hiver.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez contacter le service d'urbanisme au 418-827-3755 ou par courriel à urbanisme@saintjoachim.qc.ca

Stéphanie Létourneau, Inspectrice en bâtiment

Réservoir d'eau potable secteur La Miche

Des modifications sont présentement en cours au niveau du bâtiment de la réserve d'eau potable du secteur La Miche. L'installation d'une génératrice au propane est nécessaire afin de fournir une alimentation d'appoint aux pompes en cas de panne électrique. De plus, cette bâtisse a dû être adaptée à ce nouvel équipement pour répondre aux exigences gouvernementales de qualité et sécurité.

Un système de télémétrie sera bientôt ajouté afin de permettre de recueillir toutes les données nécessaires au suivi des débits d'eau potable qui doivent être acheminées chaque année au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Ce système permettra également l'envoi d'alarmes sur le cellulaire du contremaître municipal ou son assistant en de-voir, sur les niveaux et débits des réservoirs et en cas d'intrusion dans ce secteur.

Aménagement paysager coin rue de l'Église et avenue Royale

Comme vous l'avez probablement déjà constaté, la municipalité a procédé à l'aménagement paysager du terrain acquis l'année dernière sur le coin de la rue de l'Église et l'avenue Royale. Les sommes déboursées pour cet aménagement proviennent essentiellement d'une subvention oc-



troyée par la CRÉ (Conférence régionale des élus) d'un montant de 7 338\$. Le Conseil municipal tient à souligner l'excellent travail de l'équipe des travaux publics à la réalisation de ce projet d'embellissement.

Débit d'eau du secteur Trait-Carré et rue de l'Église

Malgré le fait que tous les documents aient été déposés auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), nous n'avons toujours pas reçu l'autorisation pour effectuer le bouclage du réseau d'eau potable. Étant donné l'arrivée prochaine du temps froid, l'exécution des travaux sur une portion du chemin du Trait-Carré afin de boucler le réseau de distribution d'eau potable et refaire une partie du réseau d'égout sera reportée au printemps 2016.

Évaluation du réseau d'aqueduc

Dernièrement, les employés des laboratoires de canalisation souterraine ont effectué une étude d'évaluation de fuites sur notre réseau d'aqueduc. Ils ont constaté 3 fuites mineures sur l'ensemble du réseau, ce qui confirme le bon état de nos installations. D'ici l'hiver, les fuites seront réparées par les employés de la voirie.

Mario Boulianne, Lawrence Cassista et Jean-François Labranche

Des nouvelles de votre bibliothèque...

Saviez-vous que votre bibliothèque est opérée par des citoyens bénévoles?

En effet, grâce à eux, vous pouvez avoir accès à divers services comme l'emprunt de volumes, de revues, de CD de musique et de DVD, conférence.... Votre bibliothèque vous donne aussi accès aux livres numériques. Une vingtaine de bénévoles dévoués sont là pour répondre à vos questions. N'hésitez pas à les remercier pour leur temps et leur présence. C'est grâce à eux que vous pouvez profiter de beaux moments de lecture.



Le Conseil municipal de St-Joachim est fier de constater que grand nombre de citoyens de notre municipalité sont impliqués à la bibliothèque « La Plume d'Oie ». C'est avec reconnaissance qu'il tient à les remercier sincèrement.

Merci à : Marie-Andrée Bélanger, Liliane Bernier, Lysanne Boisvert, Pierrette Bolduc, Charlotte Bouchard, Andrée Dufour, Jocelyne Fortin, Christine Gauthier, Ricky Girard, Diane Rancourt, Guylaine Rancourt, Francine Saillant.

Activités à venir pour les enfants à la bibliothèque

Contes et activités de l'Halloween pour les enfants de 3 à 12 ans.

Inscription **gratuite**.

Date et heure : 31 octobre à 10 h

Veuillez réserver votre place en téléphonant au : (418) 827-4541



Vivre pleinement sa retraite, en forme et en santé

Conférence donnée par Chantal Rhéaume, Kinésiologue

Date : Mardi le 24 novembre 2015

Heure : 18h30 à 20h30

Endroit : Bibliothèque La Plume d'Oie
11298, rue de la Salle, Beaupré

Coût : Gratuit

Informations

et inscriptions : Réserver votre place en téléphonant au (418)827-4541)



Marie-Claude Bourbeau, conseillère municipale

Concours « J'ai un talent en m'Oie... c'est ma v'Oie ! »

LA V'OIE
2015



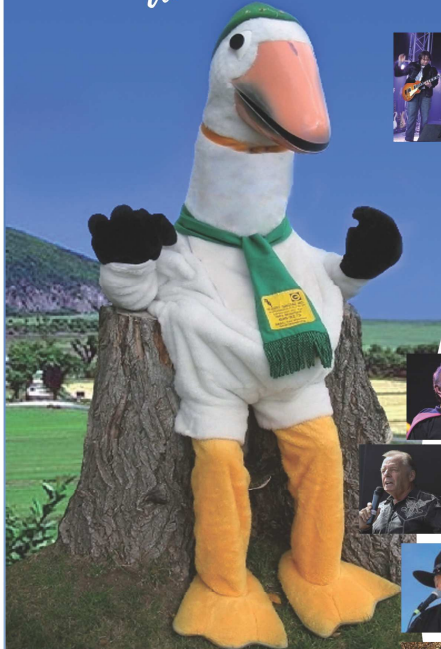
Andréanne A. Malette

Johanne Lefebvre





Viens festoyer
avec M'Die!



En Vedette

sous le chapiteau Desjardins
situé sur le site du Festival

Vendredi 9 octobre
SOIRÉE D'OUVERTURE 21 h

ROCK PILOTS SHOWBAND
Entrée gratuite

Samedi 10 octobre
PETER GUNN 18 h

Souper-spectacle 40 \$

JACQUES SALVAIL
ET SES INVITÉS 21 h

Patrick Zabbé, Guy Harvey des Gendarmes,
Jenny Rock et Eddy Roy des Bel-Air

Dimanche 11 octobre
DÉJEUNER-BRUNCH MUSICAL

avec l'Ensemble St-Gelais 8 h 30 à 11 h 30
par le Restaurant Le Montagnais : 10 \$

PLACE AU COUNTRY
avec l'Ensemble St-Gelais 13 h à 21 h

Souper-spectacle : (Rest. Le St-Hubert) 25 \$

Artistes invités :
Colette Carrier, Gizèle Laliberté,
Bernard Paquette et Clermont Maltais

GUYLAINE TANGUAY 17 h 30

NEWS FROM THE HILLS 21 h
Gratuit

Lundi 12 octobre
DÉJEUNER-BRUNCH MUSICAL

avec Denis Larouche 8 h 30 à 11 h 30
par le Restaurant Le Montagnais : 10 \$

**22^e édition
du 9 au 12
octobre 2015**

www.festivaldeloiedesneiges.com
172, rue de l'église, St-Joachim

Réservation

Carte de soupers spectacles
(Rétro et Western)

Hôtel de ville de Saint-Joachim

au 418-827-3755 (France Drolet)

Lucie Racine - 418 827-8464

Lawrence Cassista - 418-575-4539

Sylvie Lachance - 418 827-3122

